

Université de Montpellier : itinéraire d'une fusion choisie

par Philippe AUGÉ,
président de l'Université de Montpellier

Le compte rendu de la conférence a été réalisé à partir du diaporama communiqué à Michel Voisin par le président Augé.

MOTS-CLÉS

Fusion - Université - Montpellier - Montpellier 1 - Montpellier 2.

RÉSUMÉ

L'université de Montpellier est née le 1^{er} janvier 2015, par fusion des universités Montpellier 1 et Montpellier 2. Les étapes successives de la fusion sont décrites et les premiers effets de la fusion présentés.

Le **1^{er} janvier 2015** a été créée l'Université de Montpellier (UM) par fusion des universités Montpellier 1 (UM1) et Montpellier 2 (UM2). Elle s'inscrit dans le prolongement d'une longue histoire

- 1220 : création de la Faculté de Médecine ;
- 1239 : création de la Faculté de Droit ;
- 1289 : charte de fondation de l'Université de Montpellier ;
- 1593 : fondation du Jardin des plantes, le plus ancien jardin botanique de France ;
- 1808 : création de la Faculté des Sciences ;
- 1970 : création des Universités Montpellier 1 et 2.

Le projet de fusion a été engagé pour relever les défis de demain. Il s'agissait de répondre aux attentes du milieu politique et économique local, de renforcer l'attractivité du site montpellierain en offrant une meilleure visibilité sur la scène nationale et internationale, de respecter les engagements antérieurs et de mettre en oeuvre un fonctionnement permettant de répondre aux enjeux de modernisation de l'action publique

Pour créer une nouvelle organisation administrative, il a fallu élaborer un projet cohérent et pertinent.

D'abord a été fait le choix organisationnel de mener le projet en interne afin de prendre en compte les spécificités des deux établissements.

Les objectifs ont alors été clairement affichés :

- construire l'université de Montpellier en s'appuyant sur une véritable logique organisationnelle et sur l'implication des acteurs internes ;

- profiter des fortes complémentarités existant entre les deux établissements et des synergies potentielles (biologie/santé, chimie, gestion...) ;
- déployer une organisation capable de répondre aux nouveaux enjeux de demain. L'échéance a été fixée : créer un établissement opérationnel et assurant la continuité des missions au 1^{er} janvier 2015.

Le principe retenu a été la fusion de l'organisation administrative au niveau central, en respectant les composantes pédagogiques (UFR, Ecoles, Instituts).

Tout le processus a été guidé par le souci permanent d'adhésion de la communauté universitaire.

Une démarche participative a été mise en place, permettant aux nombreux acteurs intervenant dans chaque université de contribuer à la réalisation des objectifs fixés, tout en impliquant des experts des directions des services centraux, communs et généraux, des composantes pédagogiques et des structures de recherche de l'UM1 et de l'UM2. Au total, ce sont plus de 700 acteurs qui se sont impliqués au quotidien pour construire ensemble l'Université de Montpellier.

Le processus a été géré avec transparence avec une communication continue sur l'avancement du projet: mise à disposition des informations à l'ensemble de la communauté, réunions d'information sur sites régulières et information permanente des instances de chaque établissement

Le processus de fusion a été organisé autour de 5 périodes clés menant à la construction progressive du nouvel établissement, chaque période poursuivant des objectifs précis, bien délimités et s'inscrivant dans un calendrier général :

- période 1, de septembre 2012 à janvier 2013 : structuration du projet ;
- période 2, de février à juillet 2013 : état des lieux ;
- période 3, de septembre à décembre 2013 : élaboration et conception de la nouvelle université ;
- période 4, de janvier à juillet 2014 : construction de la nouvelle université ;
- période 5, de septembre 2014 à fin 2015 : déploiement de la nouvelle université, avec sa création le 1^{er} janvier 2015.

Période 1 : la structuration du projet.

Ce fut d'abord la création d'une organisation ad hoc, adaptée à la dimension du projet, organisation reposant sur deux niveaux :

- un niveau de gouvernance et de pilotage politique du processus ;
- et un niveau dédié au pilotage opérationnel et à la mise en œuvre du projet.

Pour ce faire, des instances ont été créées: comité stratégique, comité de pilotage, comité projet ainsi que 13 groupes de travail thématiques : patrimoine immobilier, recherche, formation, vie étudiante-vie de campus, ressources humaines, culture et patrimoine scientifiques, système d'information, finance-comptabilité-budget, international, valorisation, affaires générales, action sociale et culturelle, pilotage.

Une charte de fusion a été rédigée, définissant les principes et les valeurs sur lesquels reposent le processus de fusion et la construction du nouvel établissement.

Période 2 : état des lieux.

Un état des lieux était nécessaire, il a permis de dresser un bilan global des organisations existantes au sein des deux Universités. Cette période capitale du processus de fusion préalable à la construction du nouvel établissement a notamment permis de réaliser un diagnostic organisationnel et structurel de chaque établissement, d'identifier les convergences et les divergences en terme de structuration et d'organisation, de recenser les particularités de gestion et de modes de fonctionnement des deux universités, de mettre en évidence les interactions existantes au sein de chaque structure, de recenser les bonnes pratiques propres à chaque établissement, d'identifier les problématiques induites par le rapprochement des établissements, enfin d'élaborer un programme de travail de résolution des problématiques (voir organigramme page suivante).

Période 3 : élaboration et conception.

Cette étape a abouti à l'organigramme de la nouvelle université.

Période 4 : construction.

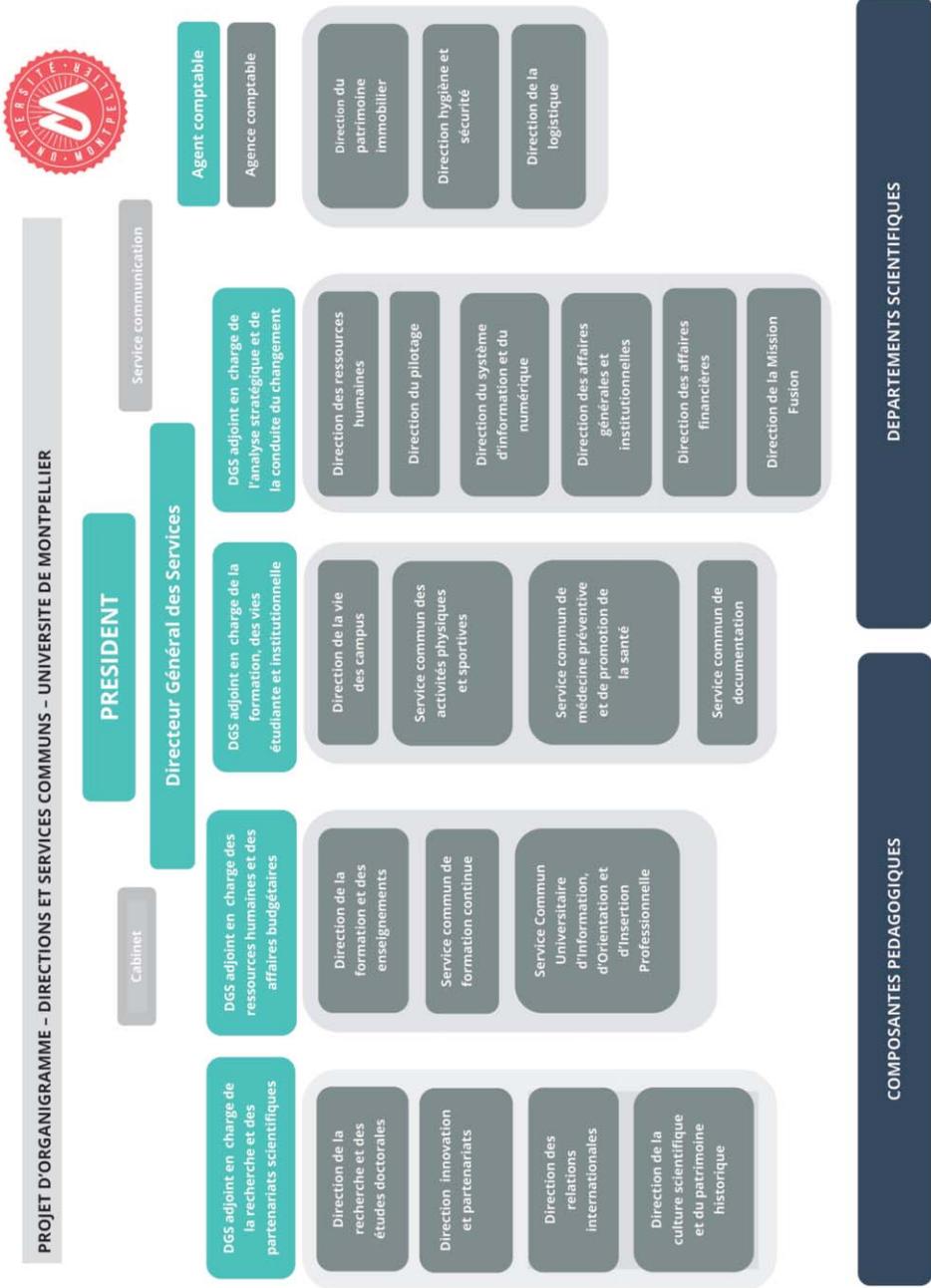
Elle a permis l'élaboration du projet d'implantation des directions et services communs de la nouvelle université à partir d'un état des lieux des localisations des directions, des services et des services communs de l'UM1 et l'UM2.

A suivi la rédaction d'un avant-projet de statuts, à partir de discussions au sein des deux communautés, d'échanges avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le projet de statut a été rédigé et validé en avril 2014 et le 22 mai 2014 a été voté par les deux conseils d'administration réunis le principe de la fusion et les modalités d'organisation de la période transitoire.

Période 5 : déploiement.

Il s'est effectué selon le calendrier suivant:

- 13 septembre 2014 : publication du décret de création de l'université de Montpellier et désignation d'un administrateur provisoire ;
- automne 2014 : désignation de l'ensemble des directeurs et directeurs adjoints des services centraux et communs ;
- octobre 2014 : adoption des statuts par l'assemblée constitutive provisoire ;
- 18 et 20 novembre 2014 : élection aux deux conseils (conseil académique et conseil d'administration) ;
- 4 décembre 2014 : élection du comité technique de l'Université fusionnée ;
- 16 décembre 2014 : vote du budget primitif 2015 de l'Université de Montpellier ;
- 6 janvier 2015 : élection du Président de l'Université par le conseil d'administration ;
- 19 janvier 2015 : élection du Vice-Président de l'Université chargé de la Recherche, du Vice-Président de l'Université chargé de la Formation et de la Vie Universitaire et du Vice-Président Étudiant de l'Université, élection par le Conseil d'administration, sur proposition du Président de l'Université de Montpellier, des Vice-Présidents délégués ;
- 9 février 2015 : nomination du directeur général des services par Madame le Ministre ;
- avril 2015 : nomination des 4 directeurs généraux des services adjoints.



Depuis janvier 2015 plusieurs actions clefs ont été conduites :

- la mise en œuvre effective de la structuration en services et bureaux des directions et services communs et rapprochement géographique selon les implantations cibles ;
- l'harmonisation des dispositifs relatifs aux ressources humaines (horaires, congés, régimes indemnitaires, situation des agents non titulaires...) ;
- l'élaboration des statuts des services communs ;
- le regroupement des forces scientifiques en départements scientifiques thématiques ;
- l'élaboration de la nouvelle offre de formation en privilégiant les formations pluridisciplinaires ;
- le développement de la formation continue et de l'apprentissage ;
- des actions de communication visant à favoriser le sentiment d'appartenance (journal interne, ENT, journée de convivialité pour les personnels...) et à promouvoir le nouvel établissement à l'externe (site web, magazine grand public prestige...) ;
- la signature du contrat quinquennal 2015-2019 ;
- la signature du CPER (contrat de plan état-région) ;
- le dépôt du nouveau projet d'Idex (initiative d'excellence) porté par l'UM le 22 octobre 2015.

Et voici quelques chantiers à venir :

- la poursuite de la construction de l'identité de l'UM ;
- la stabilisation de l'établissement et harmonisation des procédures (ressources humaines, système d'information, organisation budgétaire...) ;
- la pérennisation et l'amplification des dispositifs efficaces (programme post-docs, démarche qualité, contrats d'objectifs et de moyens avec l'ensemble des UFR, Ecoles et Instituts, valorisation du patrimoine historique et de la culture scientifique, dispositifs d'aide à la réussite et à l'insertion professionnelle...) ;
- le développement des relations avec nos partenaires (CHRU, collectivités territoriales, monde socio-économique et industriel...) ;
- le renforcement de l'attractivité à l'international (développement de la mobilité étudiante et des partenariats privilégiés...).

Les grands chiffres de l'UM

- 6^e université de France en termes d'étudiants et de budget.
- 45 000 étudiants.
- 76 structures de recherche.
- 1 800 doctorants.
- 4 600 agents.
- 400 M € de budget.
- 500 000 m² de surface (SHON).